



Administrations Parisiennes

SYNDICAT AUTONOME UNSA

Section des Secrétaires Administratifs,

des Techniciens Supérieurs et

des Assistants Spécialisés des Bibliothèques et des Musées




Élections, Instances, mais de quoi parle-t-on exactement ?

III LES MODALITÉS DU VOTE.

VOTE PAR CORRESPONDANCE




Cette année, seul le **vote par correspondance** sera utilisé (lors des élections de 2014, près de 60% des électeurs avaient choisi ce moyen de vote), donc **tous à vos boîtes aux lettres** à compter du 19-20 novembre 2018 pour récupérer votre matériel de vote. Voir [ICI](#).

Sachant que l'élection (et le dépouillement dans la foulée) aura lieu le **6 décembre**, il vaut mieux avoir **posté**  votre enveloppe **avant le 3 décembre**, pour que votre voix puisse être pris en compte.

Pour les retardataires, une urne sera mise à la disposition des agents dans chaque mairie d'arrondissement **mais pour la seule journée du 6 décembre** et de **8h30 à 16h00** seulement.

Le dépouillement se fera de façon automatisée, par lecture optique au bureau de vote central à l'Hôtel de Ville. Ce mode de dépouillement devrait permettre une proclamation des résultats dès le 6 décembre au soir.

Au cas où vous n'auriez pas reçu votre matériel de vote avant le 26 novembre, contactez votre UGD... et surtout, dès maintenant, vérifiez que votre [adresse](#) est bien à jour en consultant votre compte agent sur [Intraparis](#) (en cliquant sur la case  rectangulaire située en haut à droite de l'écran sur laquelle est inscrit votre non... étonnant non ?) ou sur la page d'accueil d'Intraparis ou en contactant votre UGD.

Si l'adresse n'est pas à jour, on prend les mêmes et on recommence, on contacte son UGD ou on tente de passer par la rubrique « faire une demande » du compte agent d'INTRAPARIS.

CALENDRIER

Fin octobre, les listes des candidatures pour les 3 scrutins (CT, CAP et CCP) ont été déposées et les listes définitives des candidats ont fait l'objet d'un arrêté pris par la DRH qui en a assuré également la publication au BMO/BDO du 9 novembre.

À compter du 22 novembre 2018 seront envoyés les documents aux électeurs.
Le 5 décembre 2018 prendra fin la campagne électorale à 23h59 précise.

Le 6 décembre 2018, jour du scrutin :

- Ouverture des lieux de dépôt en mairies d'arrondissement de 8h30 à 16h00.
- Réception des plis électoraux.
- Dépouillement par lecture optique au bureau de vote central.
- Proclamation immédiate des résultats.

Dans la semaine du 10 décembre 2018 se tiendra la réunion de répartition des sièges en CAP.
Mi-décembre aura lieu l'attribution des sièges et la publication des arrêtés.

MATERIEL DE VOTE :

Vous allez donc recevoir à votre domicile, avant le 26 novembre si tout se déroule sans accroc, tout le « [KIT](#) du parfait votant ».



Il se compose en **1 grande enveloppe** qui contiendra :

- **3 enveloppes**,
- **LE BULLETIN DE VOTE** ;
- les **professions de foi** relatives aux différents scrutins, joliment assemblées sous des chemises avec des codes de couleur.

COMMENT VOTER :


- **UN SEUL BULLETIN DE VOTE :**

- découpé en autant de carré qu'il y a d'instances à élire et dans chaque carré la liste des organisations syndicales se présentant avec devant leur nom : la case à remplir : voir [ICI](#)
- Heureusement, pour faciliter la compréhension, à chaque instance : un carré et une couleur, couleur qui se retrouve sur les professions de foi.
- Il faudra, pour chaque instance :
 - remplir au **stylo noir (ou bleu)** la case figurant à côté du nom de l'organisation syndicale que vous aurez choisie pour vous représenter (l'UNSA ?). voir [ICI](#)

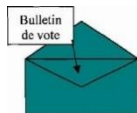


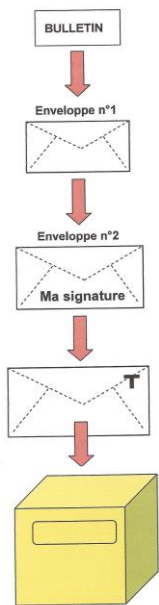
- Les **professions de foi** :

- Elles sont classées par type d'instances (CT, CAP, CCP) et identifiées par un codage couleur (la couleur de l'encadré de la profession de foi correspondant à la couleur du carré de l'instance figurant sur le bulletin de vote).

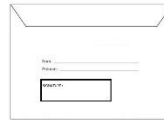
- Et enfin, le plus amusant : **les enveloppes !**, moment délicieux qui devrait ravir les amateurs de poupées gigognes...  et qui sont au nombre de **trois**.

- Dans la **petite enveloppe bleue** :





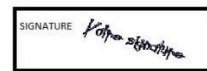
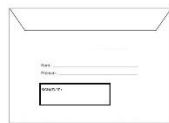
- il faudra mettre votre bulletin de vote dument rempli.
- Dans **l'enveloppe rectangulaire « moyenne » sur laquelle figure**



vos noms et prénoms :

- Il faudra mettre l'enveloppe bleue dans laquelle se trouve déjà votre bulletin de vote ;
- NE PAS OUBLIER, sur l'enveloppe sur laquelle figure vos noms et prénoms :

- **DE SIGNER dans le cadre prévu à cet effet ;**



Car cette **enveloppe correspond à votre émargement.**



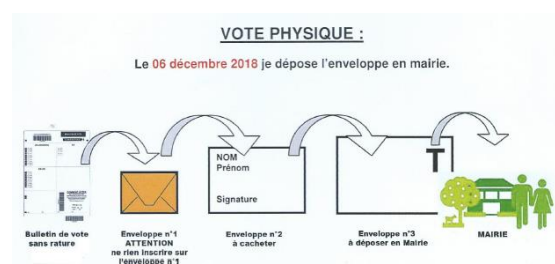
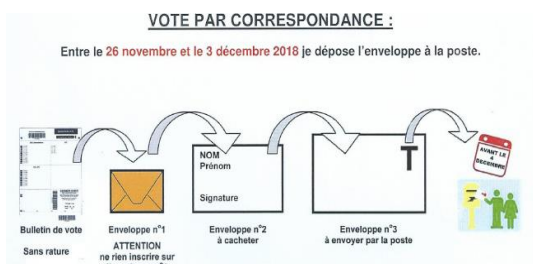
- Et enfin, **dans la grande enveloppe réponse « T » pré-affranchie :**
 - mettre L'ENVELOPPE BLANCHE sur laquelle se trouvent vos nom, prénoms et signature...

Et une fois tout cela achevé, vous mettez l'enveloppe « T » fermée (bien sûr) dans une boîte aux lettres ou un bureau de poste le 2 décembre dernier carat (eu égard aux délais postaux d'acheminement)... Voir [ICI](#).

Et pour les retardataires qui n'ont pas pu poster leur courrier avant le 3 décembre :

- le jour du scrutin, **le 6 décembre 2018**, il sera possible de déposer dans des « **boîtes de recueil de plus** » situées dans les mairies d'arrondissement ; voir [ICI](#).
- entre **8h30 et 16h00** uniquement.

Petit récapitulatif :



Alors... tous à vos stylos noirs car :

Pour la défense de mes droits, aux élections professionnelles du 6 décembre :

JE



Suffragium ego cogito ergo sum¹

LIENS :

- [Notice technique](#) de la DRH de septembre 2018.
- [BMO/BDO](#) du 9 novembre 2018.

REAGISSEZ, votre avis nous intéresse,



unsaparis@orange.fr

¹ Je vote donc je suis.